

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

CONGRÈS DE NANCY

1886



M.

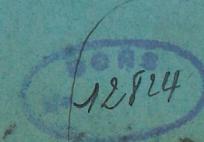


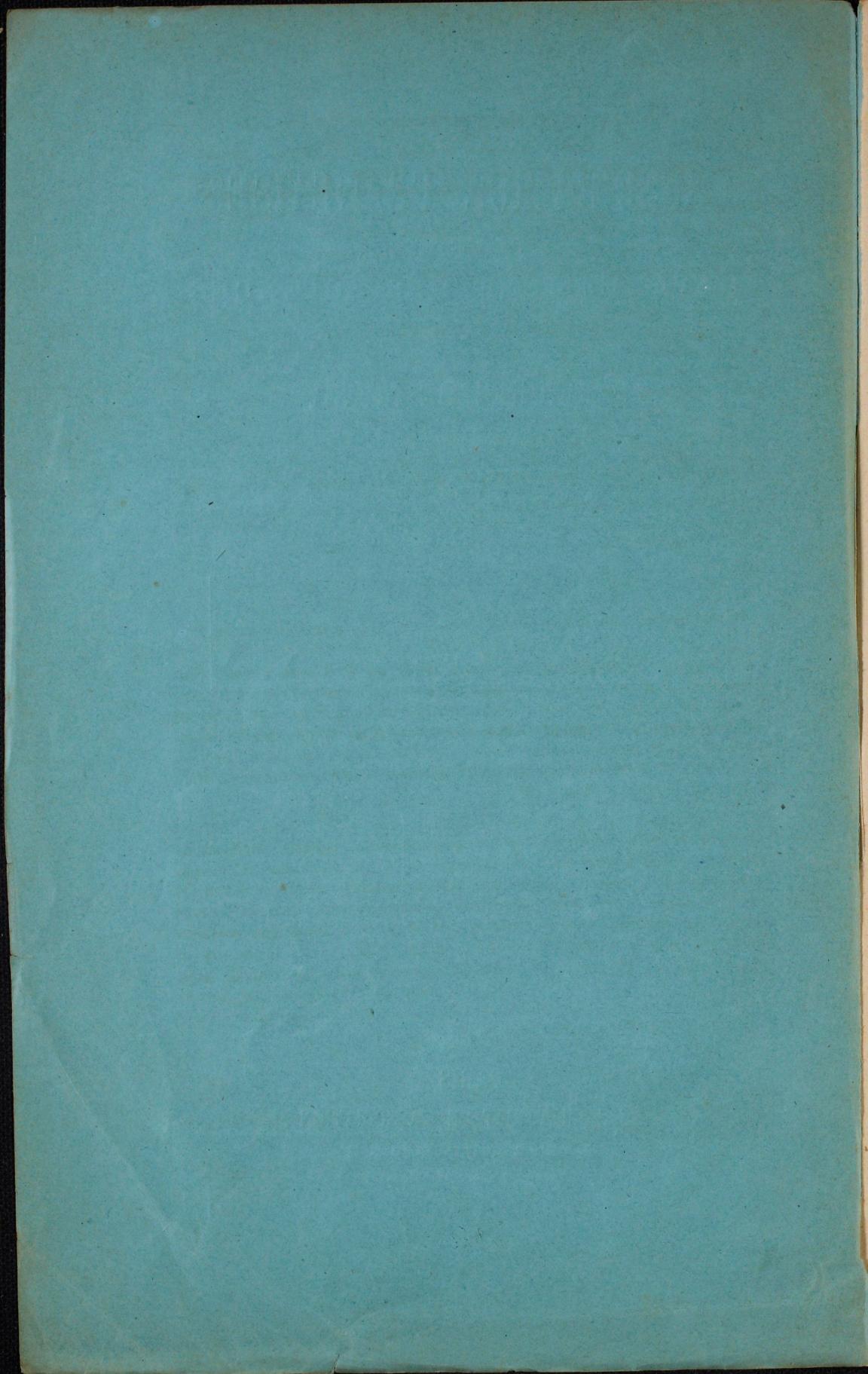
PARIS

AU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION

4, rue Antoine-Dubois, 4

(PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE)





ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Congrès de Nancy. — 1886

Sous-Section d'Archéologie



PRÉSIDENT D'HONNEUR . . . M. le Dr GOSSE, de Genève.
PRÉSIDENT . . . M. COURNAULT, Conserv. du Musée lorrain, à Nancy.
VICE-PRÉSIDENT . . . M. GUIGNARD, Vice-Présid. de la Soc. d'hist. nat. de Loir-et-Cher
à Chouzy (Loir-et-Cher).
SECRETAIRES . . . MM. Léon GERMAIN, Bibl. de la Soc. d'arch. lorraine, à Nancy.
CHARLES GUYOT, à Paris.



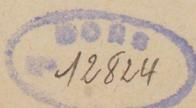
M. GUIGNARD (Ludovic), Vice-Prés. de la Soc. d'hist. nat. de Loir-et-Cher, à Chouzy
(Loir-et-Cher).

Gisements gallo-romains de la ville de Blois. — M. GUIGNARD donne connaissance de la découverte de nombreux gisements gallo-romains relevés pendant le cours de l'année 1886 sous les voies urbaines de Blois. Il passe en revue les différents objets trouvés qui permettent d'assigner à cette ville une origine remontant au moins au premier siècle de l'ère chrétienne, origine qui jusqu'à ce jour, bien qu'accusée par certains auteurs, n'avait pu être établie sérieusement, faute de preuves matérielles concluantes.

Les puteoli de la rue Vauvert. — M. GUIGNARD donne quelques détails sur de curieux puits observés à Blois, rue Vauvert; ces puits, de 30 centimètres de diamètre au sommet, vont en s'évasant vers la partie terminale et présentent en cet endroit un diamètre moyen de 0^m.50. Ils ressemblent en petit à ceux du Bernard retrouvés par MM. Baudry et Ballereau et contiennent le même mobilier funéraire. Comme particularité bizarre, M. Ludovic Guignard signale la présence de suie le long des parois de ces trous, leur couverture opérée avec des morceaux de tuiles ou d'amphore et un peu au-dessus de la sépulture, du charbon déposé dans la couche supérieure pour bien indiquer la place où avaient été déposés les vases contenant les ossements incinérés du défunt.

M. le Dr BERCHON, Sec. gén. de la Soc. arch. de Bordeaux, à Pauillac (Gironde).

Importance de la recherche des marques des poteries. — L'importance de la recherche des marques des tuiles à rebords et de toutes les poteries, est considérable.



M. BERCHON a trouvé, spécialement en Médoc, près de Pauillac, des tuiles portant une inscription très régulière, en lettres très belles, marque évidente de fabrique, avec l'inscription *merula cubus*.

Cette inscription, cette marque a été signalée en Vendée — dans l'ouvrage sur les puits funéraires de l'abbé Baudry. — L'expression *merula* est gauloise. L'auteur a trouvé, d'autre part, un fragment de poterie, dite *samienne*, et portant une inscription grecque, qui indiquerait une fabrication à Arezzo, d'après quelques auteurs.

M. Arthur BENOIT, de Berthelming (Alsace-Lorraine).

Les arts en Lorraine. Recherches sur les monuments en bronze à partir du XIV^e siècle. — M. BENOIT s'attache principalement à faire connaître les monuments funéraires et les œuvres d'art créées par des fondeurs lorrains ou se trouvant dans le pays. L'apogée de cette luxueuse industrie fut dans les commencements du XVII^e siècle ; Louis XIV rendit au génie artistique de la Lorraine l'hommage d'enlever à Nancy le fameux cheval de bronze et la merveilleuse couleuvrine des Chaligny.

M. Léon GERMAIN, Biblioth. de la Soc. d'archéol. lorraine, à Nancy.

Les fondeurs de cloches lorrains. — M. L. GERMAIN, à l'appui du travail communiqué précédemment par A. Benoit, dresse une liste considérable de fondeurs de cloches lorrains, ayant exercé leur industrie depuis le XIV^e siècle jusqu'à la Révolution, avec une telle renommée que des ouvrages de plusieurs d'entre eux sont connus dans le midi de la France, en Hollande et en Italie.

— Séance du 14 août 1886. —

M. Ch. BOSTEAUX, Maire de Cernay-lès-Reims.

Présentation d'un fragment d'appareil crématoire recueilli au cimetière gallo-romain de la Maladrerie à Reims. — Ce fragment d'appareil crématoire est en basalte du Puy-de-Dôme ; il dépend d'une cuvette qui a eu 1^m,10 de diamètre, les corps étaient mis dans cette espèce de chaudière et brûlés sans qu'ils fussent en contact avec le feu et la flamme ; la preuve se trouve dans la blancheur des ossements et des cendres, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les débris d'ossements contenus dans une urne, pris parmi une grande quantité d'autres.

Discussion. — M. GUIGNARD déclare avoir trouvé des fragments d'appareils identiques dans le Loir-et-Cher en divers endroits, notamment à Suèvres, à Chouzy, à Selommes, à Herbault.

M. le Dr BERCHON, à Pauillac (Gironde).

De la conservation des squelettes dans les cimetières gallo-romains. — On discute souvent sur les conditions de la conservation des os dans les sépultures, mais je crois qu'on ne tient pas assez compte de la qualité du sol, de sa nature et des conditions atmosphériques qu'il subit d'une manière régulière suivant les régions.

M. BERCHON a eu l'occasion d'assister à beaucoup de fouilles ; et, dans des cimetières récents et de date connue, il est très ordinaire de rencontrer des squelettes admirablement conservés en certains points des enclos, tandis qu'on ne trouve absolument rien en d'autres sections quelquefois peu distantes.

Il est facile de constater que les ossements sont rares quand les couches de terre sont peu profondes et perméables. Certains terrains, au contraire, conservent presque indéfiniment non seulement les os, mais même les enveloppes tégumentaires et les vêtements.

Le caveau souvent cité de l'église Saint-Michel de Bordeaux est un exemple remarquable de ce dernier fait.

L'auteur croit donc qu'il est nécessaire d'apporter une grande prudence dans les conclusions à tirer de l'état des sépultures et d'analyser scientifiquement, avant toute conclusion, toutes les conditions du sol.

Discussion. — M. GUIGNARD dit qu'il n'est pas nécessaire de trouver les ossements complets dans une tombe pour que cette tombe soit considérée comme inviolée. Les terrains, en effet, conservent en certains endroits d'une façon incroyable les squelettes, témoin ceux déposés dans le musée de Bordeaux ; d'autres au contraire, au bout de peu d'années, ne laissent apercevoir que quelques cols de fémurs et de simples débris des mâchoires, ainsi qu'il a pu le constater dans ceux de Chouzy, d'Onzain, d'Herbault, dans le Loir-et-Cher et dans nombre d'autres.

M. L. GUIGNARD, à Chouzy (Loir-et-Cher).

Appareil crématoire en trachyte d'Auvergne. — M. GUIGNARD fait observer que ces appareils n'étaient pas seulement en usage dans la région rémoise. On a trouvé une quantité de morceaux d'appareils semblables dans le Loir-et-Cher, à Chouzy, à Onzain, à Mesland. Leur attribuer l'idée exclusive de crémation est peut-être aller un peu loin ; on ne peut douter cependant que quelques-uns portent les traces d'un feu violent.

De la signification des cercles concentriques sur les tuiles gallo-romaines.

— On remarque sur les tuiles gallo-romaines rencontrées dans presque toutes les parties de la France des marques de potier, des pieds d'animaux, des signes particuliers, mais jusqu'à ce jour on n'a pas donné l'explication des cercles concentriques, au nombre généralement de trois, placés sur les tuiles funéraires. M. GUIGNARD croit y voir le souvenir de l'antique mythe druidique concernant la migration des âmes dans les trois cercles de l'éternité, *cengant, abred et gwynfyd*.

M. Raoul GUÉRIN, à Paris.

Note sur d'anciens postes à signaux de la période gauloise en Lorraine.

— M. GUÉRIN étudie des vestiges qui lui paraissent être ceux d'anciens postes gaulois établis pour communiquer à de grandes distances par le moyen de signaux, tels que ceux que l'on peut obtenir par l'emploi de feux isolés ou combinés. Il s'attache à rechercher les lieux que des postes de telle nature pouvaient occuper dans le département de la Meurthe.

M. L. GUIGNARD, à Chouzy (Loir-et-Cher).

Les postes à feu dans les diverses parties de la France. — Les postes à feu se retrouvent sur tous les points du territoire français. Chez les Gaulois, le système des feux combinés offrait un moyen de correspondre entre les peuplades voisines. Bien des tumuli ne doivent leur origine qu'à ce mode de transmission de la pensée. On peut sur leur emplacement trouver des débris de poterie et des instruments préhistoriques, cela n'a rien d'étonnant : le guetteur de jour ou de nuit a pu en effet abandonner sur le site qui lui était assigné les objets détériorés dont il s'était servi ; parfois même les flancs de ces collines factices recèlent des tombeaux qui y ont été élevés, non pour accuser l'érection de la motte dans un but de sépulture, mais bien pour servir à ceux qui, pendant leur vie, n'avaient pas abandonné le poste de confiance qui leur était assigné. M. GUIGNARD a examiné de nombreuses mottes de ce genre en Bretagne, dans le Loir-et-Cher, le Loiret, la Touraine, l'Eure-et-Loir, l'Auvergne et même en Afrique, sur le sommet des plateaux. Leur origine, au point de vue de la télégraphie aérienne, est indiscutable.

Présentation d'un œuf symbolique trouvé dans une tombe à Blois, rue Vauvert. — M. GUIGNARD présente à la section un objet ayant la forme d'un œuf de poule et d'une grosseur à peu près identique. Cet œuf a été trouvé, au mois de mai 1886, dans une tombe par incinération découverte à Blois, rue Vauvert. Il est creux et mesure plusieurs millimètres d'épaisseur. Il reposait dans une niche en terre maçonnée à la main près d'une chytra. Cet œuf est-il un symbole religieux ? M. Guignard passe en revue les différents cultes rendus à l'œuf cosmogonique, à l'œuf de Léda chez les Grecs, à l'œuf de serpent chez les Gaulois, au même produit chez les Indiens. Le symbole de l'œuf ayant formé la secte des ophytes, hérétiques du ^e siècle de la secte des gnostiques, M. Guignard se demande si on ne pourrait attribuer le dépôt dans la tombe à une coutume en usage parmi ces religionnaires. D'autres œufs identiques ont été trouvés en France ; on en a signalé à Clermont-Ferrand, à Épinal ; plusieurs, dit-on, se trouvent au musée de Saint-Germain-en-Laye. Ils se composent d'une terre blanche excessivement fine, semblable à celle de l'Allier qui servit à façonnner les statuettes des *dæz mairx*, de Latone et de Lucine, signalées par M. Tudot dans ce département.

— Séance du 16 août 1886. —

M. Fernand BOURNON, Archiv. paléog., publiciste à Paris.

Intérêt des recherches à faire, dans les archives provinciales, sur l'histoire de la science et notamment de la médecine. — M. BOURNON attire l'attention de la sous-section sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que chacun de ses membres pût réunir, dans la région qu'il habite, des documents sur l'histoire de la science et en particulier de la médecine, pour laquelle nos archives provinciales conservent d'importantes collections.

On trouverait notamment les plus curieux renseignements sur les hôpitaux, maladreries, léproseries, etc., leur organisation, le traitement matériel et moral des malades, les médicaments en usage, les noms même des maladies, etc.

Il n'est pas douteux que nos confrères de l'Association apprendraient avec

intérêt certains de ces détails dont l'ensemble n'a pas encore été réuni en un corps d'ouvrage. La sous-section d'archéologie pourrait tenter de l'entreprendre et témoigner ainsi de son zèle envers l'Association. Pour sa part, M. Bourron s'engage à apporter au congrès prochain une notice sur quelques hôpitaux parisiens du moyen âge.

M. L. GUIGNARD, à Chouzy (Loir-et-Cher).

De l'utilité, dans les travaux historiques, de consulter les chartiers des notaires. — M. Bourron ayant proposé à la section d'émettre un vœu pour que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour faciliter l'entrée des archives notariales aux élèves de l'École des chartes, aux archivistes des départements, M. Guignard demande que cette autorisation soit également accordée aux délégués des sociétés savantes de Paris et des départements. Bien des pièces ignorées reposent dans les minutes notariales et il serait nécessaire qu'il leur soit donné une publicité sérieuse. M. Guignard donne, à l'appui de ce qu'il avance, communication de détails intéressants sur la Saint-Barthélemy et sur la composition de certaines compagnies de soldats retrouvés par lui dans les archives d'un notaire de Pon-toise et concernant la province du Vexin français au xvi^e siècle. Le vœu est adopté à l'unanimité par la section ainsi que l'article additionnel de M. Guignard.

M. le baron J. de BAYE, Corresp. du Min. de l'Inst. pub., à Baye (Marne).

Un rapport archéologique entre l'ancien et le nouveau continent. — M. le baron J. de Baye communique un rapport sur les objets en jadéite découverts en Europe dans les gisements de l'époque néolithique et en Amérique dans des sépultures précolombiennes. Il conclut que ces jadéites de l'ancien et du nouveau continent sont d'origine asiatique. La communication de M. de Baye est le résumé des derniers progrès de la question de la jadéite. Il appuie ses conclusions en citant les travaux du professeur Putnam, du docteur Haynes, de M. Strobel et de M. Damour.

M. le Chev. da SILVA, Archit. de Sa Maj. le roi de Portugal, à Lisbonne

Quelle serait la signification des signes qu'on trouve gravés sur les pierres de la construction des édifices du moyen âge? — M. da Silva est amené, par l'étude et la comparaison des marques de tâcherons, à contredire l'opinion qui voyait dans ces marques les signes secrets et symboliques de membres de sociétés de francs-maçons ; il estime qu'il s'agit de marques personnelles à chaque ouvrier, choisies par lui et posées sur la pierre à l'endroit qui lui était le plus commode, pour indiquer sa part de travail. Quelques-unes de ces marques ont dû passer du père au fils, avec une très légère modification. Les tailleurs de pierre qui connaissaient l'alphabet employaient souvent les initiales de leur nom ; les autres faisaient usage de signes arbitraires, bien caractérisés et faciles à distinguer.

M. DELORT, Prof. au coll., à Auxerre.

Sépultures de l'époque burgondo-mérovingienne des environs d'Auxerre, avec mobilier funéraire. — Le mobilier des sépultures d'Auxerre a des rapports d'identité :

- 1^o Avec celui des sépultures bourguignonnes de Charnay (fin du v^e siècle) par

*

sa belle *fibule circulaire*, sa *chainette*, sa *bague à monogramme* et son *scremasaxe* ;

2^e Avec celui de Sainte-Sabine par la belle ornementation de la 2^e *bague de l'époque romaine* ;

3^e Avec celui de Brochon, de Gamay et de Molesme, par ses *boucles d'oreilles* et la décoration de ses sarcophages.

M. DELORT note aussi les relations de ses bijoux avec ceux de la Normandie et du British Museum.

En examinant attentivement ces produits de l'art des Francs, on voit que les conquérants de la Gaule, au v^e siècle, aimaient, comme tous les peuples primitifs, la richesse et l'éclat qui charment et, à l'aspect de ces armes et de ces précieux vestiges, on reconnaît bien les ancêtres de ces fiers Bourguignons qui, dix siècles plus tard, allèrent arroser de leur sang généreux les monts de la vaste Helvétie, et joncher de leurs riches dépouilles les champs funèbres de Granson et de Morat.

M. GOSSE, à Genève.

Sur les deux principaux courants chrétiens, de Rome et de l'Irlande, d'après la différence des sujets représentés sur les boules et fibules de l'époque mérovingienne.

M. Paul TISSERAND, Prof. d'hist. et de géog. au collège d'Oran (Algérie).

*Les antiquités de Beaucaire*¹. — En passant à Beaucaire, M. TISSERAND a trouvé deux ouvrages qui lui ont paru fort intéressants au point de vue archéologique. L'un est du chevalier de Forton, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, imprimé à Avignon en 1836 et tiré à 300 exemplaires qui devaient être vendus au profit des malades de l'hôpital de Beaucaire. Il renferme des documents précieux et inédits sur le rôle de cette ville pendant l'occupation romaine et surtout pendant la guerre des Albigeois.

Le second, plus court, est intitulé : « *Antiquités de la ville de Beaucaire*, par C. Blaud, pharmacien. » En 1819, il a été imprimé pour la première fois. Il est plus facile à comprendre que le premier, parce qu'il ne s'occupe que d'archéologie et fort peu d'histoire. Il renferme en outre des gravures et des inscriptions expliquées par le texte, et il donne des idées exactes au sujet des faits importants qui se sont passés, non seulement dans cette ville, mais aussi dans la région, à l'époque romaine, puis au retour de la 7^e croisade, sous saint Louis, qui a laissé là des traces de son passage, toutes choses que M. Tisserand n'a vues nulle part et qu'il a cru devoir faire connaître à la sous-section d'archéologie, afin que les amateurs de ces sortes de curiosités puissent en tirer le meilleur parti au point de vue de leurs savantes et utiles recherches.

M. H. de la VALLIÈRE, à Blois (Loir-et-Cher).

Procédé matériel pour juger approximativement de l'âge de certains menhirs des environs de Carnac. — Certains menhirs, assez nombreux même, des environs de Carnac, Plouharnel et Locmariaquer, présentent la forme, en

1. Les documents ont été communiqués à M. Tisserand par M. F. Blanchet, peintre à Beaucaire.

arc brisé, dite ogivale. Cette forme est intentionnelle, voulue et choisie, notamment, pour le menhir du fond du plus grand dolmen connu, *la table des Marchands* ou de *César*, en Locmariaquer, sur lequel un artiste, à l'époque de l'érrection du monument, a sculpté un vaste cadre de forme dite ogivale, contenant de nombreux signes, ou ornements inconnus.

Cette forme, en arc brisé, paraît être venue du centre de l'Asie, à Carnac comme en Égypte, mais à quelle époque ? Il n'est pas douteux qu'elle ne fut connue avant le moment de l'érrection des menhirs. Or, certains de ces derniers employés aux alignements des environs de Carnac, Plouharnel, Erdeven, présentent, à leur sommet, des rigoles ou cannelures assez profondes, provenant des météores, glace, neige, pluies, brouillards salins, etc.

Il n'est pas téméraire de penser que ces rigoles sont bien le produit du temps et nullement de la main des hommes, elles sont bien trop irrégulières et saccadées pour cela ! Elles se sont creusées, comme il a été dit, par les météores, peut-être par l'action destructive des rayons solaires à travers les cristaux de glace ou de neige.

S'il en est ainsi, nous avons, au moyen de moulages successifs, par exemple faits tous les cinq ans pendant cinquante ans, un procédé matériel et précis de reconnaître, soit en poids, soit en volume :

1^o De combien ces rainures se sont creusées en un demi-siècle ; et, par conséquent :

2^o Combien il a fallu de siècles pour arriver à creuser les cannelures telles que les menhirs les présentent aujourd'hui, ou mieux les offriront dans cinquante ans.

Cette opération faite naturellement, avec le plus grand soin, par d'habiles moulleurs et contrôlée par de savants physiciens, pourrait avoir lieu tous les cinq ans, sur plusieurs menhirs du même alignement, et l'on prendrait la moyenne des diverses opérations, afin d'avoir l'âge approximatif de ces monuments.

Je citerai, dans les alignements de Sainte-Barbe, en Plouharnel (Morbihan), comme pouvant servir à cette opération, le curieux menhir cylindrique qui se trouve en tête, parmi les plus gros, et n'a que 2 mètres de hauteur, et aussi le troisième menhir du rang le plus au nord de ces alignements.

M. L. GUIGNARD, à Chouzy (Loir-et-Cher).

De la hutte et des silex éclatés des Vernous (Chouzy, Loir-et-Cher). — M. GUIGNARD relate la découverte faite par lui d'une aire de hutte incinérée, excessivement ancienne sur le terrain du sieur Bisson, au lieu dit *le Marchais des Vernous*, à Chouzy (Loir-et-Cher). Il y a découvert des silex blonds taillés de main d'homme, des grattoirs, des pointes de flèches et une certaine quantité de morceaux, d'éclats passés au feu avec cacholong des plus accentués. Non loin de cet endroit a été relevé un cadavre ayant près de lui des petits couteaux carolingiens, une fibule, des morceaux de poterie bleutée mérovingienne, à ornements en zigzags, des fragments de poterie samienne. Près de la hutte, se trouvaient un puits funéraire analogue à ceux du Bernard, un rempart de terre destiné à protéger les habitants contre les guerriers voisins. On apercevait en outre les traces d'un foyer et d'un banc de pierre mis à dessein auprès. L'an 834, le 13 juillet, eut lieu, non loin des Vernous, une bataille entre Louis le Débonnaire et ses enfants révoltés ; on a trouvé un peu au-dessus de nombreux cadavres rangés par

files, près de la grotte de la Cardinale ; il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que le cadavre remontât à cette époque lointaine, de même que le mobilier trouvé près de lui.

M. Léon GERMAIN, à Nancy.

Les armoiries épiscopales en Lorraine. — Les armoiries des évêques des diocèses lorrains, — particulièrement des évêques de Toul, auxquels l'auteur a eu l'occasion de s'attacher d'une manière spéciale, — offrent des modifications successives et des additions d'ornements accessoires qui peuvent servir à dater les monuments, comme à fixer l'attribution d'armoiries qui ne différeraient point pour les meubles de l'écu.

— Séance du 18 août 1886. —

M. BONNIN, Institut. à Fréteval, par Morée (Loir-et-Cher).

Le poteau de la quintaine de Fréteval (Loir-et-Cher). — M. BONNIN s'attache à citer tous les textes qui se rapportent à l'institution de la quintaine et aux poteaux de quintaine : les uns étaient plantés sur une place publique ; d'autres, placés dans un cours d'eau, servaient à des exercices et jeux nautiques ; celui de Fréteval, appartenant à cette dernière catégorie, est peut-être le seul qui existe encore dans le Vendômois ; l'auteur essaie de le décrire, bien que ce poteau soit aujourd'hui réduit de longueur et entièrement submergé.

M. Ed.-F. HONNORAT, à Digne.

Bracelets préhistoriques en bronze découverts à Digne. — M. HONNORAT décrit deux bracelets très massifs, non fermés, ornés sur leurs faces de dessins géométriques, faisant partie du mobilier funéraire d'une tombe préhistorique de l'âge du bronze, découverte aux environs de Digne, où ces trouvailles, malgré la haute antiquité de la ville, sont fort rares.

L'auteur de cette communication l'accompagne de dessins en ajoutant que ces deux bracelets n'étaient pas seuls, mais que les autres ont été dispersés sans qu'il ait pu les examiner.

M. F. JACQUOT.

La question du briquetage de la Seille. — M. JACQUOT décrit le briquetage de la Seille d'après plusieurs auteurs, dont il rapporte les opinions variées touchant la date de cet ouvrage célèbre. Il conclut en demandant au Congrès de s'occuper de l'étude du briquetage et en lui soumettant une série de questions.

M. l'abbé HARDEL, Curé de Vineuil (Loir-et-Cher).

Sur une inscription gallo-romaine. — La date de l'inscription gallo-romaine trouvée à la Haute-Borne de Vineuil près le camp romain, est voisine de l'époque de la conquête : d'après la forme des lettres, les abréviations et les noms, cette inscription appartient au règne de Domitien.

M. l'abbé HARDEL regrette que le musée lapidaire de Blois n'ait pas conservé ce précieux témoignage d'antiquité locale, dont le souvenir n'aurait pu parvenir jusqu'à nous sans son insertion au *Bulletin des Sociétés savantes* de 1875.

Voici le texte :

AIGA ATESMERT L_oVAA_sS_oF_o

Cette inscription ne saurait être celle d'une borne milliaire pas plus que d'un autel votif, mais l'épitaphe d'une stèle ou cipe funèbre élevée à un personnage dit AIGA, nom gaulois, qui dans notre contrée a beaucoup de rapprochement avec Aigulphus qui vivait au VII^e siècle à Vineuil, et Aiacus, qui descendait la Loire avant le V^e siècle.

Cette épitaphe peut se lire de deux manières : *AIGA satis merita L. ritx annis animam suam flavit* ou bien *Aiga satis merita Locum viva sibi fecit*, mais le second A de l'abréviation ne saurait être superflu, aussi inclinons-nous vers la première interprétation.

La Seigneurie de Vineuil. — Parmi toutes les seigneuries de village, renfermées dans le comté de Blois, celle de Vineuil est l'une des rares, sinon la seule dont l'origine ancienne puisse être démontrée avec pièces à l'appui. Cette terre devenue la propriété de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, en 650, ne fut d'abord qu'une *mairie*, comme cette abbaye en avait dû fonder dans ses plus importantes dépendances. Mais au IX^e siècle elle devint un fief ou seigneurie héréditaire de Saint-Benoit-sur-Loire.

Une charte inédite de Boson II, abbé de 1107 à 1131, extraite de l'ancien trésor du monastère de Fleury, par le président Ardier, en nous rappelant la concession de la mairie de Vineuil à un certain Raynault, maire de Vineuil, c'est-à-dire lieutenant de l'abbé dans cette terre, nous fait connaître les droits de ce fonctionnaire et de ses prédécesseurs au même lieu.

Une déclaration de Philippe le Hardi au comte de Blois reconnaît que l'abbé de Saint-Benoit avait dans Vineuil droits de basse justice, meuble et festage. Au XIV^e siècle, les droits seigneuriaux de l'abbaye sur Vineuil s'accrurent de la haute et moyenne justice et autres droits selon la coutume d'Orléans, parce que le monastère avec tous ses biens placés sous la garde du roi, ne relevait que de la généralité d'Orléans.

La seigneurie de Vineuil ne fut soumise à la coutume de Blois qu'au commencement du XVII^e siècle, au moment de l'aliénation par le Chambrier de Saint-Benoit en faveur de Silvain Gauvin, gouverneur général et provincial des Guerres, premier seigneur laïque de Vineuil.

Les archives de Beauregard, résidence du président Ardier, ancien seigneur de Vineuil, nous ont conservé de nombreux actes de droits seigneuriaux, tels que justice, foi et hommage, cens, dîmes et patronage de Vineuil. Plusieurs baux de cette terre aux fermiers généraux (XVII^e siècle) nous donnent de curieux détails sur ses revenus et ses coutumes, sur les devoirs des vassaux et les actes les plus importants des baillis et lieutenants de la justice et seigneurie de Vineuil jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

M. L. GUIGNARD, à Chouzy (Loir-et-Cher).

Des droits singuliers des prieurs de Chouzy. — Le prieur de Chouzy avait plusieurs droits singuliers, entre autres celui d'avoir une des portes de l'église donnant sur son prieuré; il avait la possibilité d'ouvrir et de fermer cette porte à sa volonté. Il possédait en outre le droit d'avoir deux limiers et de chasser toute l'année sur le territoire de la commune, celui de puiser de l'eau jusqu'à quinze brasses dans le fleuve de la Loire. Pour assurer ces diverses redevances et en empêcher la prescription, on lui apportait pour le droit de chasser aux fêtes de Noël un roistel (roitelet, bourichon) vivant, sur deux bâtons enguirlandés de rubans et de lauriers; pour le droit de puisage, aux fêtes de la Pentecôte, un jeune homme du pays se baignait dans la Loire et présentait au prieur un verre d'eau puisée dans le fleuve; en remerciement de cet acte, l'abbé lui donnait le droit de courir l'éteuf (jouer à la balle) devant les portes du prieuré et de percevoir une buyre de vin (mesure de Chouzy) sur tous les jeunes gens mariés qui n'avaient pas encore eu d'enfants pendant le cours de l'année. L'amende était doublée pour les mariés au cas où les hommes auraient épousé une veuve, les veufs une jeune fille.

— Séance du 19 août 1886.

M. Léon GERMAIN, à Nancy.

Les tabernacles en Lorraine aux xv^e et xvi^e siècles. — En Lorraine, au xv^e siècle, on cessa généralement d'élever le vase renfermant la réserve eucharistique au-dessus du maître-autel, pour le placer dans une niche richement décorée, fermée par une porte et percée dans le mur du chœur, ordinairement du côté de l'Évangile; au fond de cette niche, un oculus quadrilobé ou flamboyant permettait aux fidèles d'adorer la présence réelle de l'extérieur, en associant en quelque sorte à cet acte les défunt dont les corps reposaient dans le cimetière. M. GERMAIN cite un grand nombre de ces *repositorium* et *oculus* qui existent encore.

Dans les églises munies d'un déambulatoire ou non entourées du cimetière, la réserve eucharistique était parfois, à la même époque, conservée dans un riche édicule pyramidal, à côté du maître-autel.

Au xvi^e siècle, il devint d'usage d'adosser le maître-autel à un retable très élevé et de placer le tabernacle, en forme de lanterne ajourée, au sommet de ce retable; on y accédait au moyen d'un escalier posé par derrière. Ces retables sont devenus très rares; l'auteur en fait connaître cinq, fort remarquables et variés de forme : à Arrancy, Baslieux, Génicourt, Saint-Mihiel et Saint-Nicolas-de-Port.

Au xvii^e siècle, on descendit le tabernacle sur le maître-autel ou sur le gradin.

M. F. JACQUOT.

L'étymologie du nom de Nancy. — M. JACQUOT conteste l'opinion ancienne qui fait venir le nom de Nancy d'un radical celtique *Nant*, interprété par *mare* ou *maraïs*; il fait dériver ce nom « du latin *Nasus*, qui signifie *nez* au sens ordinaire, et *promontoire* ou *long coteau* dans l'acception géographique ». L'au-

teur prétend que Nancy s'appelait dans l'origine *Naxon* ou *Nasson*, et que c'est cette ville qui est désignée sous le nom de *Naisil* dans le « fameux *Roman des Lorrains* ».

Discussion. — M. GERMAIN dit que la plus ancienne forme connue du nom de Nancy est *Nanceiacum* (ix^e siècle), qui ne vient certainement pas du latin *Nasus*, mais dont la terminaison, suivant l'expression de M. E. Briard, « suppose nécessairement un mot celtique, le suffixe attributif de possession *ac* »; Nancy veut probablement dire : domaine de Nancus. La forme romaine, *Nancey*, puis Nancy, dérive naturellement de *Nanceiacum*; la forme bas-latine *Nanceium* paraît avoir été faite pour répondre à *Nancey*, bien loin de lui être antérieure.

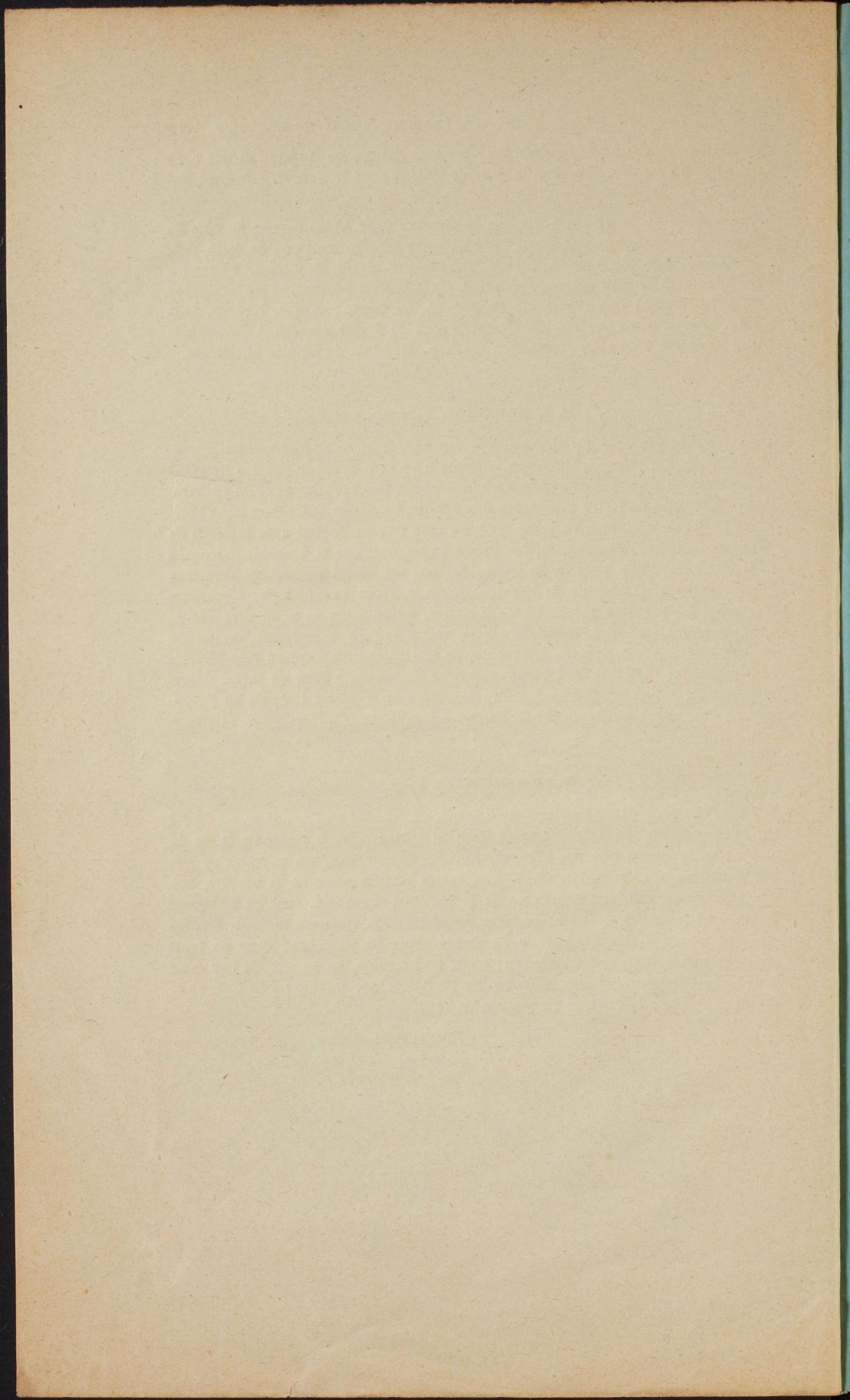
M. L. GUIGNARD, à Chouzy.

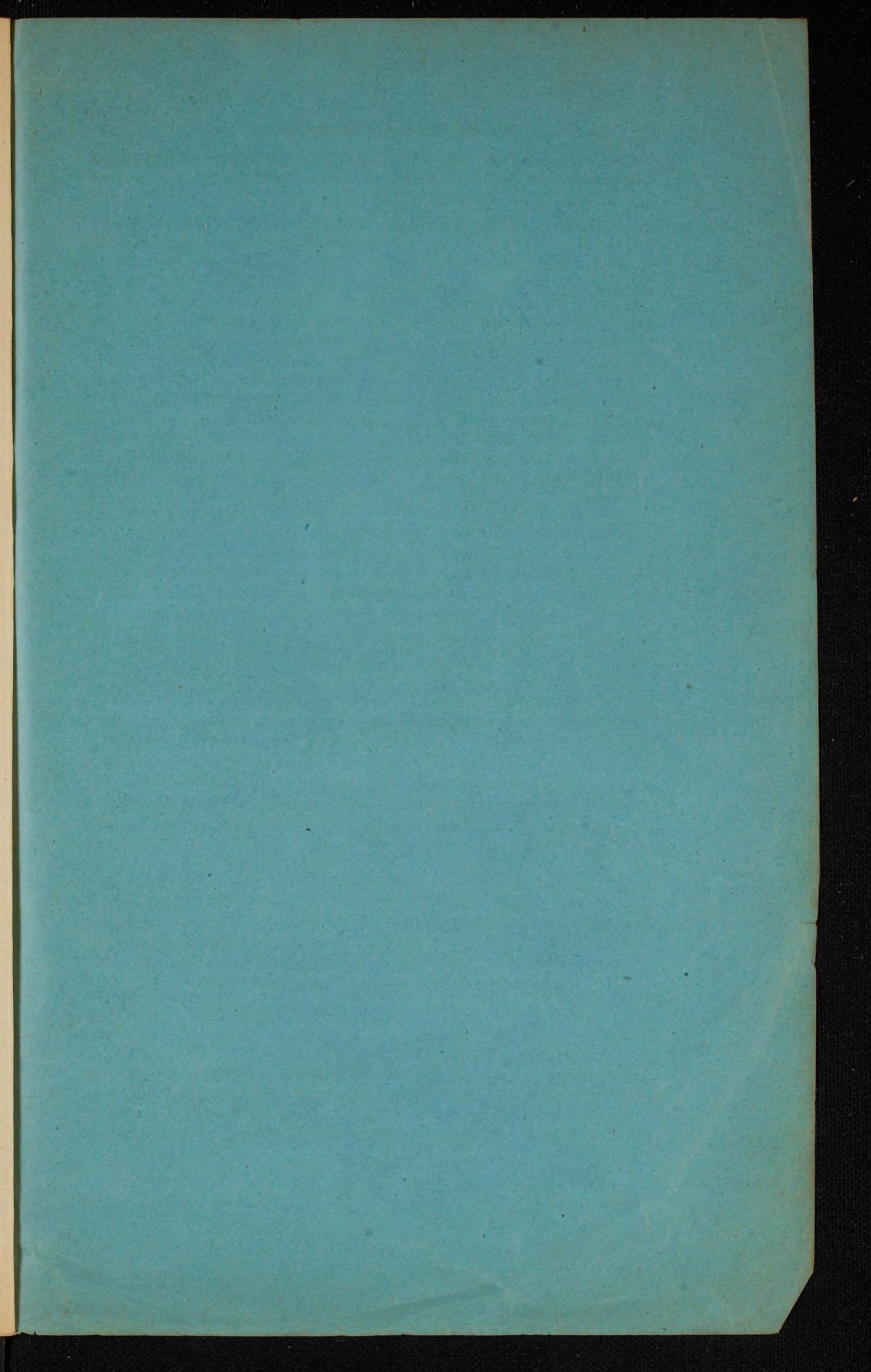
Disposition du Camp d'Afrique par rapport aux camps dits romains. — M. GUIGNARD fait observer que cette enceinte a pu être occupée par les Romains au moment de leurs guerres dans les Gaules, mais que l'origine de cette curieuse ligne de défense doit être reportée à une époque beaucoup antérieure dans l'histoire. La forme elliptique du camp n'est en effet pas en accord avec le mode de faire des Romains; d'autre part, les débris de poteries que M. Guignard a trouvés dans une fouille faite près de la route, le long du déblai portent un caractère essentiellement gaulois de la dernière période avant l'occupation. L'enceinte est, selon l'expression exacte de M. Bleicher, préromaine et a dû être élevée pour la sauvegarde des habitants de la vallée qui s'y réfugiaient, en cas de guerre, avec leurs troupeaux. L'intérieur de ce camp serait d'autant plus intéressant à étudier qu'il est littéralement jonché de tumuli à fleur de terre, débris peut-être de huttes semblables à celles signalées en 1885 au Congrès de l'Association française à Grenoble par M. Testut.

M. Léon GERMAIN, à Nancy.

Les croix d'affranchissement à la loi de Beaumont en Lorraine. — La loi de Beaumont fut, en Champagne et dans la Lotharingie, à partir de la fin du xi^e siècle, la charte type des affranchissements communaux. En mémoire de ces affranchissements, on élevait d'habitude, sur la grande place de la localité, une croix de pierre, qui était l'emblème de la liberté communale, tout en marquant le siège de la justice et des assemblées populaires. M. GERMAIN indique, d'après des documents écrits, l'existence de trente croix de ce genre; deux ou trois existent encore dans le Luxembourg; mais, en Lorraine, on ne connaît que celle de Frouard, aujourd'hui conservée au Musée historique lorrain; elle date de la fin du xiii^e siècle et l'auteur l'a publiée en 1882.







ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

EXTRAIT DES STATUTS ET RÈGLEMENT

STATUTS

ART. 4. — L'Association se compose de membres fondateurs et de membres ordinaires ; les uns et les autres sont admis, sur leur demande, par le Conseil.

ART. 6. — Sont membres fondateurs les personnes qui auront souscrit, à une époque quelconque, une ou plusieurs parts du capital social : ces parts sont de 500 francs.

ART. 7. — Tous les membres jouissent des mêmes droits. Toutefois, les noms des membres fondateurs figurent perpétuellement en tête des listes alphabétiques, et les membres reçoivent gratuitement, pendant toute leur vie, autant d'exemplaires des publications de l'Association qu'ils ont souscrit de parts du capital social.

RÈGLEMENT

ART 1^{er}. — Le taux de la cotisation annuelle des membres non fondateurs est fixé à 20 francs.

ART. 2. — Tout membre a le droit de racheter ses cotisations à venir en versant, une fois pour toutes, la somme de 200 francs. Il devient ainsi membre à vie.

Les membres ayant racheté leurs cotisations pourront devenir membres fondateurs en versant une somme complémentaire de 300 francs. Il sera loisible de racheter les cotisations par deux versements annuels consécutifs de 100 francs.

La liste alphabétique des membres à vie est publiée en tête de chaque volume, immédiatement après la liste des membres fondateurs.

Les souscriptions des membres fondateurs peuvent être versées en une seule fois ou en deux versements de chacun 250 francs.

Les souscriptions sont reçues :

Au SECRÉTARIAT, 4, rue Antoine Dubois (Place de l'École-de-Médecine).